

NORME INTERNATIONALE

ISO
105-E13

Deuxième édition
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E13:

Solidité des teintures au foulon acide: Essai fort

Textiles — Tests for colour fastness —

Part E13: Colour fastness to acid-felting: Severe

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-E13 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (incorporée dans l'ISO 105-E: 1978), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E13:

Solidité des teintures au foulon acide: Essai fort

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée à la détermination de la résistance des teintures sur les textiles, à tous leurs stades de transformation, à l'action des acides utilisés dans les conditions sévères au cours du feutrage acide.

2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.

Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations.

3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins, est traitée dans des solutions d'acide acétique et/ou d'acide sulfurique, puis rincée et séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le décolorage sur les tissus témoins sont évalués avec les échelles de gris.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Récipient approprié, et **baguette de verre aplatie** à une extrémité, ou dispositif mécanique convenable (voir 6.2).

4.2 Acide sulfurique, solution contenant 1 ml d'acide sulfurique concentré (ρ 1,84 g/ml) par litre.

4.3 Acide acétique, solution contenant 5 ml d'acide acétique (300 g/l) par litre.

4.4 Deux tissus témoins, chacun de 10 cm × 4 cm, l'un composé de laine, le second composé de laine ou d'une autre fibre sur laquelle on désire évaluer le décolorage, au choix.

4.5 Échelles de gris pour l'évaluation des dégradations et des décolorations (voir chapitre 2).

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, placer une éprouvette de 10 cm × 4 cm entre les deux tissus témoins (4.4) et coudre le long des quatre côtés pour former une éprouvette composée.

5.2 Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, le tricoter et le traiter comme décrit en 5.1, ou bien former une nappe de fils parallèles entre les deux tissus témoins (4.4), de façon que la quantité de fil ait une masse approximativement égale à la moitié de la masse totale des tissus témoins. Coudre le long des quatre côtés pour maintenir le fil en place et pour former une éprouvette composée.

5.3 Si le textile à soumettre à l'essai est de la fibre en bourre, en peigner et comprimer une quantité approximativement égale à la moitié de la masse totale des tissus témoins (4.4) pour former une nappe de 10 cm × 4 cm. Placer la nappe entre les deux tissus témoins et coudre le long des quatre côtés pour maintenir la fibre en place et pour former une éprouvette composée.

6 Mode opératoire

6.1 Effectuer l'essai sur l'éprouvette composée conformément à 6.2 à 6.4 inclus, avec la solution d'acide sulfurique (4.2) et la solution d'acide acétique (4.3) en essais séparés, ou avec seulement l'un de ces réactifs, suivant le renseignement désiré. Le rapport de bain, dans les deux cas, est de 40 : 1.